

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 novembre 2021

Point 9.1 à l'ordre du jour
Délibération n° 2021-53

Autorisant la Directrice générale à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet des « prestations de développements et de Tierce maintenance applicative sur sites DRUPAL, WORDPRESS et autres technologies LAMP (à l'exclusion d'eZ PUBLISH)».

Vu l'article R.1413-12 du Code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2016-08 du conseil d'administration du 19 octobre 2016 relative à l'adoption des seuils de compétence du conseil d'administration concernant les contrats, marchés publics, concours et subventions ;

Le conseil d'administration de Santé publique France,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1° - Autorise la Directrice générale de Santé publique France à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à attribuer et à signer le marché ayant pour objet des « prestations de développements et de Tierce maintenance applicative sur sites DRUPAL, WORDPRESS et autres technologies LAMP (à l'exclusion d'eZ PUBLISH) ».

Article 2° - La Directrice générale est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération.

Signé

Délibération rendue exécutoire
le : 17 décembre 2021

Marie-Caroline BONNET-GALZY
Présidente du Conseil d'administration